

VERS UNE NOUVELLE citoyenneté économique

L'OUVERTURE SUR LE MONDE CONTRIBUE AUJOURD'HUI À LA BONNE SANTÉ DE L'ÉCONOMIE FRANÇAISE, MAIS ELLE SE TRADUIT AUSSI PAR UNE MOINDRE PRISE DES CONSOMMATEURS, DES SALARIÉS ET DES PARTENAIRES SOCIAUX SUR LES PROCESSUS DE DÉCISION ÉCONOMIQUE. ALORS QU'UNE INQUIÉTUDE SE FAIT JOUR SUR LES CONSÉQUENCES NÉGATIVES DE LA "MONDIALISATION", IL REVENAIT AU LÉGISLATEUR D'ŒUVRER EN FAVEUR D'UNE NOUVELLE RÈGLE DU JEU ÉCONOMIQUE, CONCILIANT INTÉRÊT GÉNÉRAL ET EFFICACITÉ. EN ADOPTANT CETTE ANNÉE DEUX IMPORTANTS TEXTES CONSACRÉS AUX NOUVELLES RÉGULATIONS ÉCONOMIQUES ET À L'ÉPARGNE SALARIALE, L'ASSEMBLÉE A TRACÉ LES PREMIERS CONTOURS D'UNE VÉRITABLE CITOYENNETÉ ÉCONOMIQUE.

30

L'ASSEMBLÉE améliore les règles du jeu économique

Multiplication des OPA, montée en puissance des centrales d'achat, concentrations accélérées... : l'actualité récente a provoqué dans l'opinion de légitimes interrogations sur un système économique dans lequel consommateurs, salariés et petits entrepreneurs voient leurs capacités de défense amoindries face aux grands groupes. Prenant l'exemple de la grande distribution, un rapport de M. Jean-Yves Le Déaut (n° 2072) relevait ainsi, en début d'année, "une inquiétante généralisation des pratiques commerciales abusives", pratiques qui emportent "de graves conséquences sur la santé de nos PME, PMI et exploitations agricoles", et ce sans bénéfice réel pour le consommateur. Pour lutter contre ces dérives, le législateur a entrepris cette année une vaste œuvre de modernisation de la vie économique. L'objet du projet n'était évidemment pas de revenir sur les libertés d'entreprendre et de commercer, qui font partie des principes démocratiques, mais de concilier celles-ci avec d'autres impératifs d'intérêt public : loyauté des rapports commerciaux, respect des droits des consommateurs, protection des salariés et des petits actionnaires.

La première avancée du projet de loi relatif aux nouvelles régulations économiques est l'amélioration de la transparence, avec l'instauration d'un dispositif d'information des salariés d'entreprises faisant l'objet d'une OPA et, d'autre part, un renforcement de la lutte contre le blanchiment des capitaux. Le fonctionnement des entreprises est également clarifié, grâce à une restriction du nombre des mandats de mandataires sociaux, ainsi qu'une délimitation plus claire des fonctions de président et de directeur général. Enfin, le projet de loi prévoit une augmentation des prérogatives du Conseil de la concurrence pour contrer les abus de position dominante pratiqués par certaines centrales d'achat.



M. Jean-Yves Le Déaut, auteur du rapport sur l'évolution de la distribution.

L'ÉPARGNE SALARIALE relancée

Longtemps en pointe dans le débat sur la participation, notre pays a vu, au fil des ans, son dispositif d'intéressement des salariés devenir de plus en plus complexe. Or, l'épargne salariale est un mécanisme qui permet d'améliorer aussi bien la répartition de la valeur ajoutée que la compétitivité des entreprises.

Parce que le retour de la croissance imposait d'ouvrir ce grand débat, parce que le législateur devait veiller conjointement à ce qu'il ne se traduise pas par l'instauration d'une trop grande flexibilité au détriment des salariés, l'Assemblée nationale a longuement débattu et amendé le texte qui lui était soumis par le Gouvernement. Le projet porte la marque de cette volonté d'équilibre : instituant une maîtrise négociée des mécanismes, il garantit



M. Laurent Fabius, ministre de l'économie et des finances, lors du débat sur l'épargne salariale.

ainsi que l'épargne salariale représentera un avantage réel pour les salariés et les partenaires sociaux. Dans un souci d'égalité, le texte, qui sera adopté début 2001, prévoit que les employés de toutes les entreprises, y compris des PME, auront accès à ce dispositif. Enfin, il veille particulièrement à ce que les fonds collectés soient orientés vers le renforcement des capitaux propres des entreprises, et puissent ainsi contribuer à la compétitivité globale de notre économie.

z o O M



L'Assemblée face à la mondialisation

Que recouvre le concept de mondialisation ? Comment en contrecarrer les conséquences négatives ? Deux rapports d'information produits cette année par l'Assemblée, l'un rédigé par M. Roland Blum (n°1963), le second par MM. Gérard Fuchs et Daniel Feurtet (n° 2476) ont fait le point sur ces questions, démêlant les a priori des réalités, esquissant des premières pistes d'action. Deux documents qui appellent à une meilleure coordination internationale des initiatives gouvernementales, étape indispensable à la restauration du contrôle citoyen sur la sphère financière.

31

L'ASSEMBLÉE AU JOUR LE JOUR QUESTIONS AU GOUVERNEMENT



Mercredi, 14h50 : les voitures officielles se succèdent dans la cour d'honneur du Palais Bourbon. Un par un, les ministres gravissent le perron, entourés de leurs collaborateurs. Dans quelques minutes, ils subiront le feu roulant des questions des députés, sous l'œil des caméras de télévision.

